

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

JEUNES MAJEURS VULNÉRABLES - (N° 1081)

## AMENDEMENT

N ° AS6

présenté par

Mme de Vaucouleurs, Mme Benin, Mme Elimas, Mme Gallerneau, M. Hammouche et M. Isaac-Sibille

-----

### ARTICLE PREMIER

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.